



Les rencontres des solutions écologiques

FRANSYLVA 88

Le regroupement foncier forestier



LA **VIE** EN
VOSGES
le Département

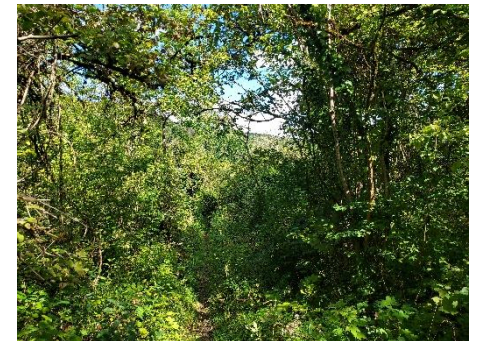
Le regroupement forestier, un atout dans la lutte contre le changement climatique

Enjeux sur la petite propriété forestière et rôle dans la transition écologique

- Peu ou pas d'investissement pour renouveler la forêt
- Gestion = couvert continu, stockage carbone...
- Récolte supplémentaire de bois

Des freins

- Immobilisme de nombreux propriétaires : parcelles dormantes
- Assainir la situation administrative (identification des propriétaires, indivision...)



Le regroupement foncier forestier

De quoi parle-t-on?

Il s'agit par divers mécanismes :

- achat,
- échange de parcelles

d'arriver à des unités qui permettent une gestion optimisée et efficace de la forêt



Aide au regroupement foncier forestier

- Favoriser la diminution du morcellement de la petite propriété forestière
- Augmenter la taille des unités de gestion
- Améliorer les conditions techniques et économiques d'exploitation de la forêt

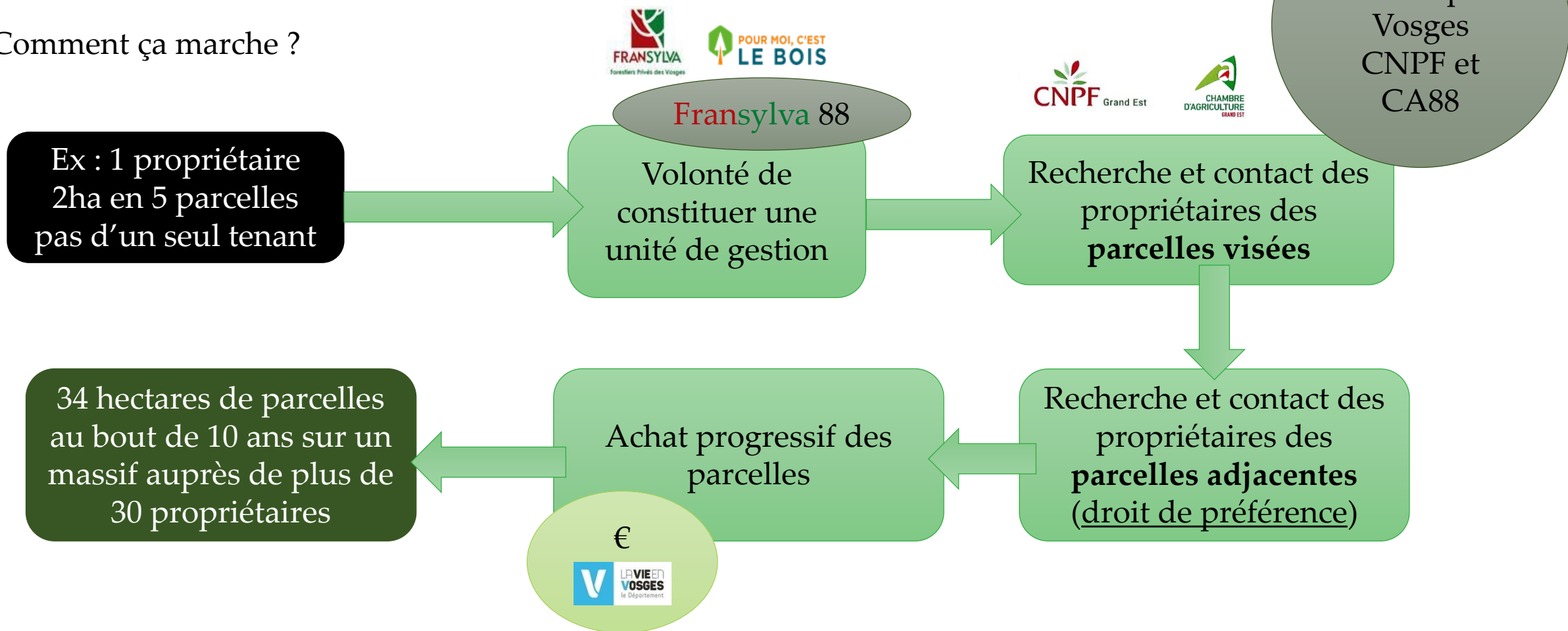
Participation aux frais notariés

(soumis à conditions d'éligibilité)



Le regroupement foncier forestier : démarche de l'acheteur

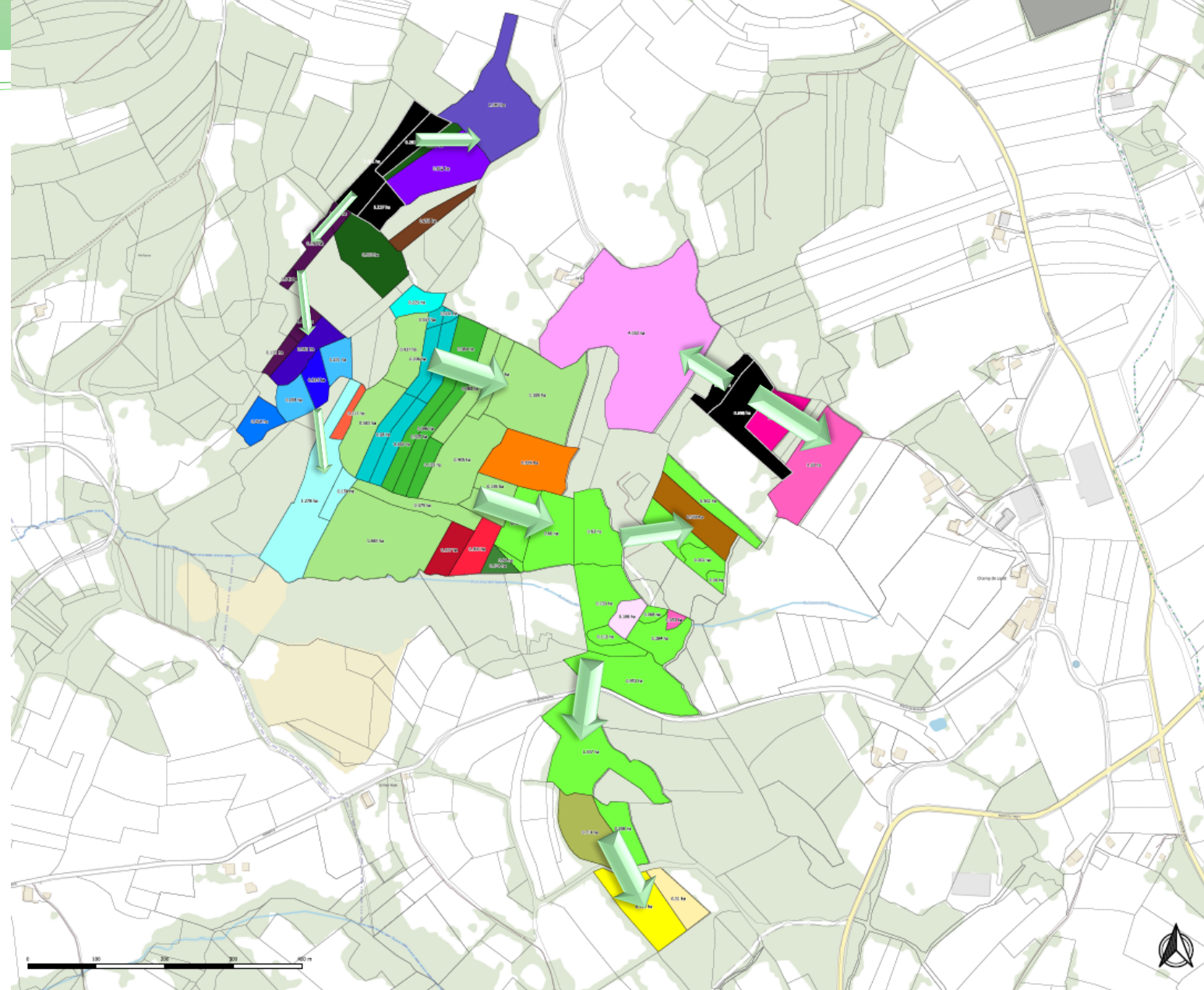
Comment ça marche ?



Le regroupement foncier forestier

Exemple dans les Vosges de la démarche et progression

2014-2022
78 parcelles en 30 lots



Extrait de la propriété
forestière du Groupement
Forestier

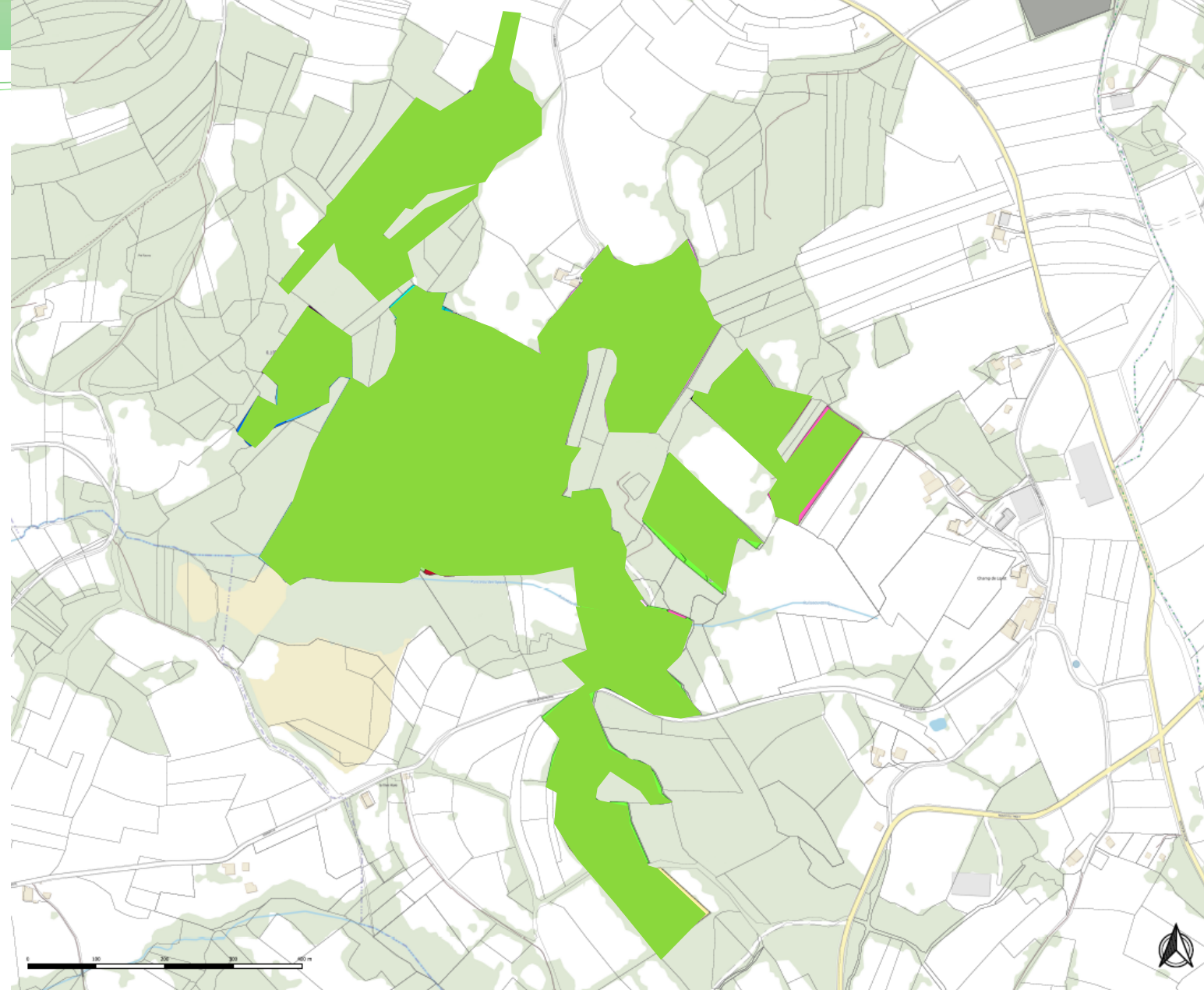
Evolution du regroupement parcellaire
d'une partie de la propriété

78 parcelles réparties en 30 lots en 8 ans
pour une surface totale de 36 ha 686 ares

- Parcelles cadastrales
- Juillet 2014 - 5 parcelles (1,946ha)
- Novembre 2014 - 5 parcelles (0,526ha)
- Janvier 2015 - 1 parcelle (0,363ha)
- Janvier 2015 - 1 parcelle (0,812ha)
- Avril 2015 - 1 parcelle (1,285ha)
- Avril 2015 - 1 parcelle (0,214ha)
- Avril 2015 - 1 parcelle (0,264ha)
- Avril 2015 - 2 parcelles (0,485ha)
- Mai 2015 - 6 parcelles (1,079ha)
- Mai 2015 - 1 parcelle (0,225ha)
- Mai 2015 - 2 parcelles (1,436ha)
- Mai 2015 - 10 parcelles (6,565ha)
- Juin 2015 - 15 parcelles (6,544ha)
- Juillet 2015 - 4 parcelles (1,218ha)
- Octobre 2015 - 1 parcelle (0,124ha)
- Novembre 2015 - 2 parcelles (0,881ha)
- Mai 2016 - 1 parcelle (0,253ha)
- Novembre 2016 - 1 parcelle (0,548ha)
- Octobre 2017 - 1 parcelle (0,714ha)
- Décembre 2017 - 1 parcelle (0,729ha)
- Décembre 2017 - 1 parcelle (0,31ha)
- Octobre 2018 - 6 parcelles (2,861ha)
- Novembre 2018 - 1 parcelle (0,839ha)
- Mars 2019 - 1 parcelle (0,117ha)
- Février 2020 - 1 parcelle (0,277ha)
- Janvier 2021 - 1 parcelle (0,306ha)
- Décembre 2021 - 1 parcelle (0,441ha)
- Décembre 2021 - 2 parcelles (1,083ha)
- Mars 2022 - 1 parcelle (4,053ha)
- Avril 2022 - 1 parcelle (0,188ha)
- Forêts publiques

Le regroupement foncier forestier

Un massif de 34ha où il est cohérent d'agir
PSG et desserte forestière



Extrait de la propriété
forestière du Groupement
Forestier

Evolution du regroupement parcellaire
d'une partie de la propriété

78 parcelles réparties en 30 lots en 8 ans
pour une surface totale de 36 ha 686 ares

- Parcelles cadastrales
- Juillet 2014 - 5 parcelles (1,946ha)
- Novembre 2014 - 5 parcelles (0,526ha)
- Janvier 2015 - 1 parcelle (0,363ha)
- Janvier 2015 - 1 parcelle (0,812ha)
- Avril 2015 - 1 parcelle (1,285ha)
- Avril 2015 - 1 parcelle (0,214ha)
- Avril 2015 - 1 parcelle (0,264ha)
- Avril 2015 - 2 parcelles (0,485ha)
- Mai 2015 - 6 parcelles (1,079ha)
- Mai 2015 - 1 parcelle (0,225ha)
- Mai 2015 - 2 parcelles (1,436ha)
- Mai 2015 - 10 parcelles (6,565ha)
- Juin 2015 - 15 parcelles (6,544ha)
- Juillet 2015 - 4 parcelles (1,218ha)
- Octobre 2015 - 1 parcelle (0,124ha)
- Novembre 2015 - 2 parcelles (0,881ha)
- Mai 2016 - 1 parcelle (0,253ha)
- Novembre 2016 - 1 parcelle (0,548ha)
- Octobre 2017 - 1 parcelle (0,714ha)
- Décembre 2017 - 1 parcelle (0,729ha)
- Décembre 2017 - 1 parcelle (0,31ha)
- Octobre 2018 - 6 parcelles (2,861ha)
- Novembre 2018 - 1 parcelle (0,839ha)
- Mars 2019 - 1 parcelle (0,117ha)
- Février 2020 - 1 parcelle (0,277ha)
- Janvier 2021 - 1 parcelle (0,306ha)
- Décembre 2021 - 1 parcelle (0,441ha)
- Décembre 2021 - 2 parcelles (1,083ha)
- Mars 2022 - 1 parcelle (4,053ha)
- Avril 2022 - 1 parcelle (0,188ha)
- Forêts publiques

Le regroupement foncier forestier

Un accompagnement financier du Département (volonté politique forte)

Conditions de l'aide :

- Achat ou échange
- Parcelles voisines
- Aide à 80% des frais de notaires si transaction < 2 000 €
- Aide à 60% des frais de notaire si 2 000 € < transaction < 5 000 €

Conditions :

- DGD, maintien vocation forestière, pas de démembrement dans les 10 ans
- Dépôt des dossiers dans un délai de 2 ans après l'acquisition de(s) parcelle(s)

Le regroupement foncier forestier

Un accompagnement financier du Département
vente

Parcelle de 18 ares, valeur du bien 2 000 € + 400 € de frais de notaire

20% de la valeur
du bien !

coût final => 2 000 + 80€

Aide à
80%

320 €

Réduction des frais notariés depuis
2016 pour les parcelles de faible
valeur explique peut-être le temps
de traitement des dossiers

Le regroupement foncier forestier

Un accompagnement financier du Département
échange

4,7 fois la valeur
du bien !

Parcelle de 11 ares, coupée à blanc valeur du bien 180 € + 850 € de frais de notaire

Aide à
80%

680 €

Coût final => 180 + 170 €

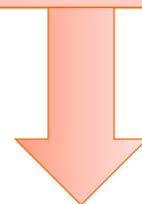
Le regroupement foncier forestier / EXEMPLE VOSGES

Points facilitants :
Accompagnement technique
Aide financière



Leviers d'action, rendant la
démarche possible

Difficultés rencontrées :
Travail très minutieux
Délais très longs



Temps long, rester patient, enclaves
qui perdurent

Comment mobiliser la petite forêt privée?

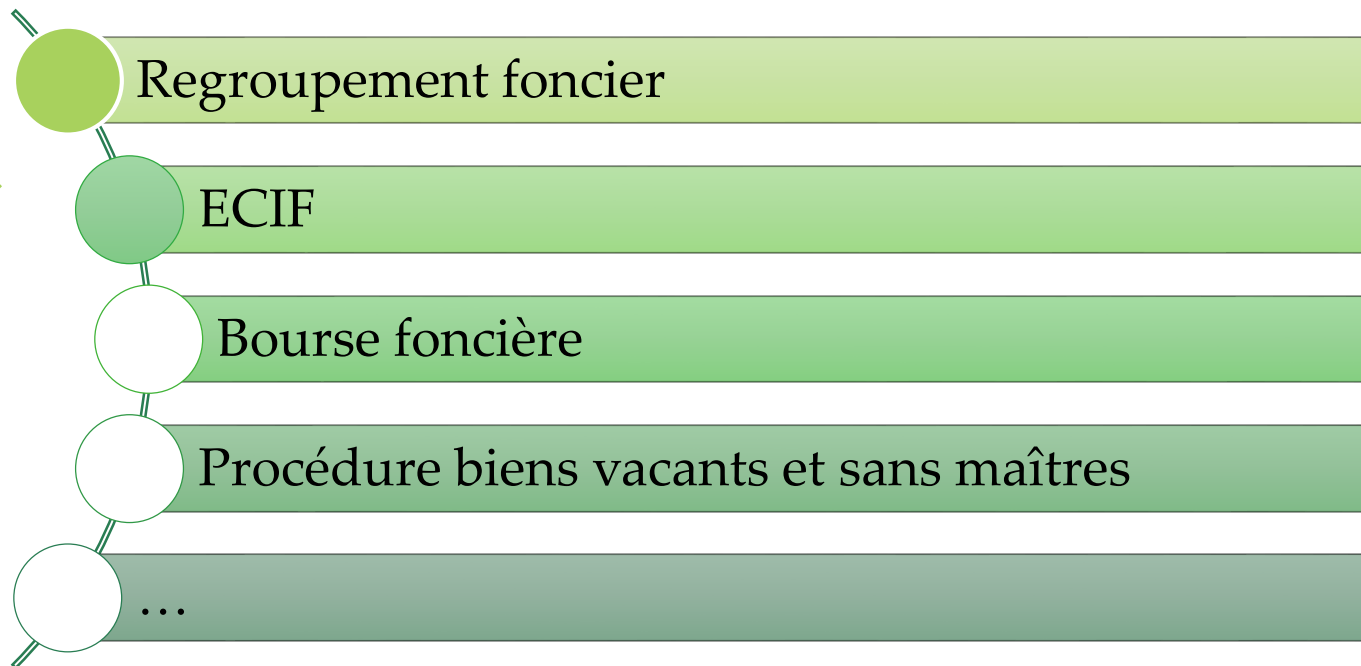
Mobiliser les propriétaires =

Sensibilisation par Syndicats départementaux

Besoin important d'animation (techniciens du CNPF et des Chambres d'Agriculture proches du terrain) avec le soutien des Communes

Mécanismes d'action :

- Foncier
- Gestion
- Valorisation



Le Programme Régional Petite Forêt Privée

A l'initiative de UFGE (union des syndicats départementaux)

Démarrage Novembre 2024

Coordination à l'échelle du Grand Est UFGE/CNPF-GE/CRAGE, collaboration SAFER-GE et URCOFOR

- **Collaboration et mutualisation** des diverses initiatives
- **Projets pilotes** à l'échelle d'un massif forestier, d'une ou plusieurs communes
- **Outils pilotes** – ex: ECIF, Bourse foncière forestière...
- **Approfondir** les démarches auprès du Cadastre (SIF), des Notaires

Implication des syndicats forestiers départementaux, lien avec les programmes VBT des Chambres d'Agriculture et GDT du CNPF-GE

Projet démonstratif : **Territoire expérimental : test d'outils et approfondissement de la démarche au service des propriétaires de PFP**
assurer un avenir forestier.



Consolider la
gouvernance

Définir un plan
d'action

Augmenter la
visibilité



Merci de votre attention